

SECOURS A ALLouer à Mme JISTA

M. le MAIRE. - M. JISTA, ancien Commis de Mairie est décédé depuis 25 mois. jusqu'à ce jour sa veuve qui a droit à la réversion de pension et qui aurait obtenu une pension annuelle de 10.136 Francs n'a rien perçu du fait de la disparition de la Caisse Intercommunale de Retraites. Elle ne peut toujours attendre, c'est pourquoi je vous demande l'autorisation de voter un virement de 20.272 francs de l'article 94 " Dépenses Imprévues" sur l'article 25 "Secours aux anciens agents - au décès - et aux retraités" afin de pouvoir lui verser le montant de la pension qui lui est due pour l'année 1950.

M. PARIS, demande au Maire d'envisager la possibilité de verser à Mme JISTA ce qui lui est dû depuis le décès de son mari, c'est à dire depuis 1948.

M. le MAIRE fait remarquer à Monsieur PARIS que l'exercice 48 étant clos cette somme pourrait lui être versée à titre de secours. Le crédit serait inscrit alors au Budget additionnel de 1951.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*affaire
annulée par
lettre n° 75 11/2
du 15/2/51 (renuise au
S- de la Comptabilité le 9/2/51)*